

SYANE Numéric

La lettre d'information du service public
du numérique en Haute-Savoie

→ La fibre optique pour tous

→ 2016 : la mise en service
du réseau public fibre optique

SYANE



édito

Depuis ce début d'année 2016, la fibre optique publique devient une réalité, avec le début de mise en service du réseau très haut débit du SYANE.

L'ouverture des services devient effective, progressivement, au bénéfice des professionnels situés sur l'axe Saint-Julien-en-Genevois - Thonon-les-Bains et dans les secteurs d'Annecy et de Cluses. Puis, les raccordements au très haut débit seront réalisés graduellement, au fur et à mesure de la construction des infrastructures. S'agissant de la desserte des logements, les travaux ont également été engagés en 2016, en vue d'une ouverture progressive des services à partir de 2017.

Ainsi, entre dans les faits le vaste chantier de couverture numérique de la Haute-Savoie dont la finalité est : la fibre optique pour tous, dans un esprit d'équité et de solidarité territoriales.

Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, le SYANE lance dès cette année la réflexion sur la poursuite du programme au-delà de la phase 1 (dont l'objectif est le raccordement de 90 % des entreprises, des principaux services publics et d'environ 50 % des logements permanents). Pour la réalisation de cette 2^{ème} phase (objectif 90 % des logements), un premier jalon financier a dès à présent été posé par la signature en 2015 d'un nouveau partenariat avec la Région.

La concertation en vue du bouclage financier de la phase 2 se poursuivra en 2016 avec l'ensemble des partenaires du SYANE : intercommunalités, Département, Région, État, dans le cadre de la mise à jour du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) de la Haute-Savoie.

Le SYANE complétera également son action par l'engagement d'une prospective sur les usages et services du numérique. Car, au-delà des infrastructures, le réseau numérique doit avant tout devenir un véritable atout pour répondre aux enjeux d'avenir, de l'économie numérique à la transition énergétique. Avec ce réseau, le SYANE réaffirme son engagement résolu au service des territoires, du développement économique et de l'emploi local, et des haut-savoyards.

Jean Paul Amoudry, Président du SYANE

en bref

Le SYANE, Syndicat des Énergies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie, met en œuvre depuis 65 ans des politiques mutualisées pour un développement responsable, équilibré et solidaire de la Haute-Savoie. Établissement public constitué par les communes et le Département, le SYANE a été créé en 1950 pour organiser le service public de la distribution d'électricité. Expert des réseaux et des énergies, il a progressivement élargi ses domaines d'intervention dans les réseaux d'énergie (gaz, éclairage public, bornes de charge pour véhicules électriques), l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et l'aménagement numérique.

Le SYANE porte en effet le déploiement du réseau public départemental en fibre optique. En complément, en partenariat avec le Conseil départemental, il propose également un « Plan Satellite » pour aider au développement du haut débit. Enfin, le Syndicat a engagé une réflexion sur les usages et services du numérique et les réponses à apporter à ces besoins futurs.

La fibre optique pour tous

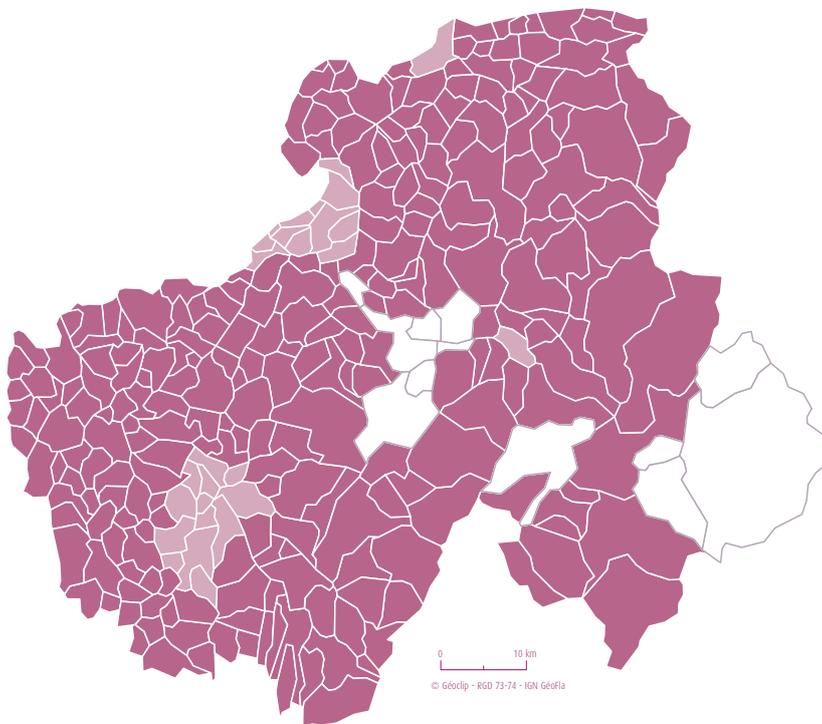
La fibre optique pour tous dans les meilleurs délais : tel est l'objectif du réseau public départemental en fibre optique déployé par le SYANE depuis 2013. Tourné en priorité vers le monde économique, il doit permettre de raccorder, en 5 ans, la grande majorité des entreprises et près de la moitié des logements haut-savoyards, puis 90 % des foyers à l'horizon 10-12 ans. Montant des investissements : plus de 300 M€. Synthèse.

Le périmètre

L'aménagement numérique de la Haute-Savoie s'inscrit dans le cadre défini par le Plan National Très Haut Débit qui s'appuie sur la complémentarité des initiatives publiques et privées pour la couverture des particuliers. La stratégie de déploiement du très haut débit est décrite dans le SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) porté par le SYANE.

Ainsi, le projet du SYANE desservira les logements sur 255 communes et les zones d'activités économiques sur 282 communes. D'autres initiatives publiques et privées complètent cette couverture.

Périmètre de couverture résidentielle (FTTH) et professionnelle (FTTO) du SYANE



- Périmètre de couverture professionnelle et résidentielle du SYANE
- Périmètre du SYANE couvrant uniquement le secteur professionnel
- Périmètre non couvert par le SYANE

**Sur le périmètre des agglomérations d'Annecy et d'Annemasse, ainsi que sur les communes de Cluses et de Thonon-Les-Bains, le réseau fibre optique vers les logements est déployé par l'opérateur Orange.*

**12 communes sont couvertes par des initiatives publiques locales (Communautés de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et de Faucigny Glières et commune de Sallanches).*



Un projet global

300 M€
d'investissements

4 600 km
de réseau à construire

Horizon 2025

• **270 000** logements couverts



Une 1^{ère} phase de couverture 2015-2019

- **130 000** logements
- **10 000** professionnels raccordables
- **90 %** des entreprises de plus de 6 salariés, principaux bâtiments publics, d'enseignement et de santé
- **Une liaison fibre optique** dans chaque commune

Financements de cette 1^{ère} phase

- **131,5 M€** dont **63,2 M€** de participations publiques

dossier

— 2016 :

la mise en service du réseau public fibre optique du SYANE.

— PROFESSIONNELS

(ENTREPRISES, BÂTIMENTS PUBLICS)

Commercialisation des services très haut débit à partir du 1^{er} semestre 2016



L'ouverture à la commercialisation des services numériques très haut débit pour les professionnels a démarré ce 1^{er} semestre 2016.

Les zones d'activités économiques situées sur le tracé des artères principales déjà construites sont les premières éligibles. Les sites d'enseignement et de santé ainsi que les bâtiments publics situés à proximité peuvent également bénéficier des services numériques très haut débit.

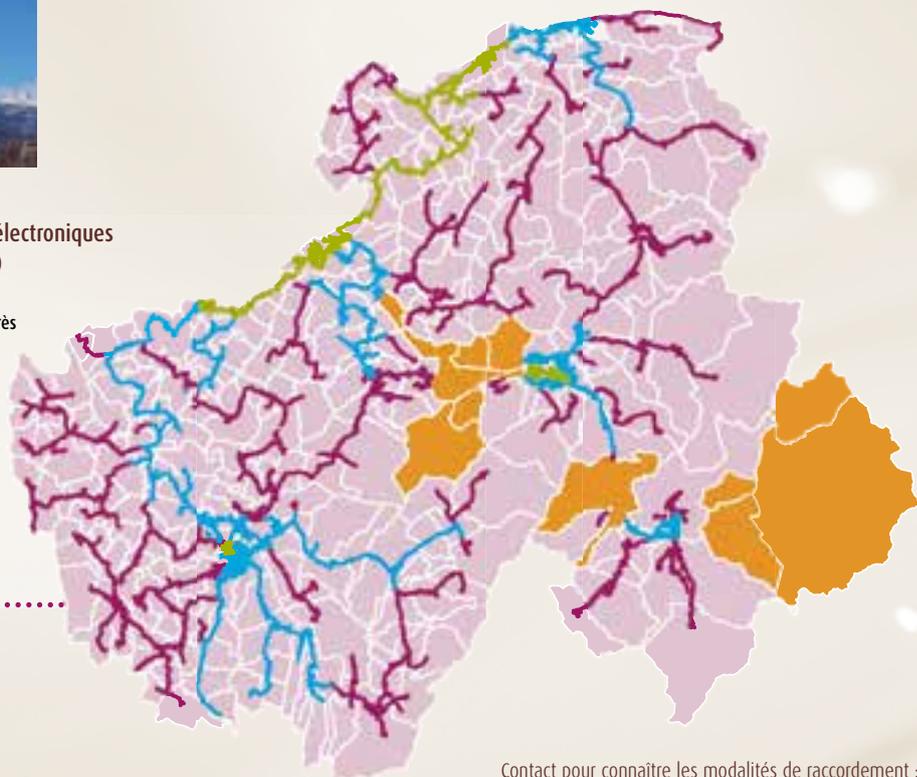
Les raccordements des professionnels se feront ensuite progressivement au fur et à mesure de la construction des artères principales et de l'arrivée des opérateurs de télécommunications professionnels.



Services de communications électroniques pour les professionnels (FTTO)

Ouverture à la commercialisation auprès des opérateurs télécoms courant :

- 1^{er} semestre 2016
- 2^{ème} semestre 2016
- 2017/2018
- Hors périmètre du SYANE



Contact pour connaître les modalités de raccordement : contact@tutor-haute-savoie.fr

Participations publiques

Ce projet est établi et porté par le SYANE, en partenariat étroit avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie, les intercommunalités, la Région et l'État.

Participations publiques au financement



Et les intercommunalités de Haute-Savoie

Partenaires financiers





Trois ans après l'engagement de la construction du réseau public fibre optique du SYANE, la commercialisation des services numériques très haut débit a démarré début 2016.

Quels premiers secteurs sont concernés ? Quels sont les principes de raccordement ? Comment est exploité et commercialisé le réseau du SYANE ? Les réponses dans ce dossier.

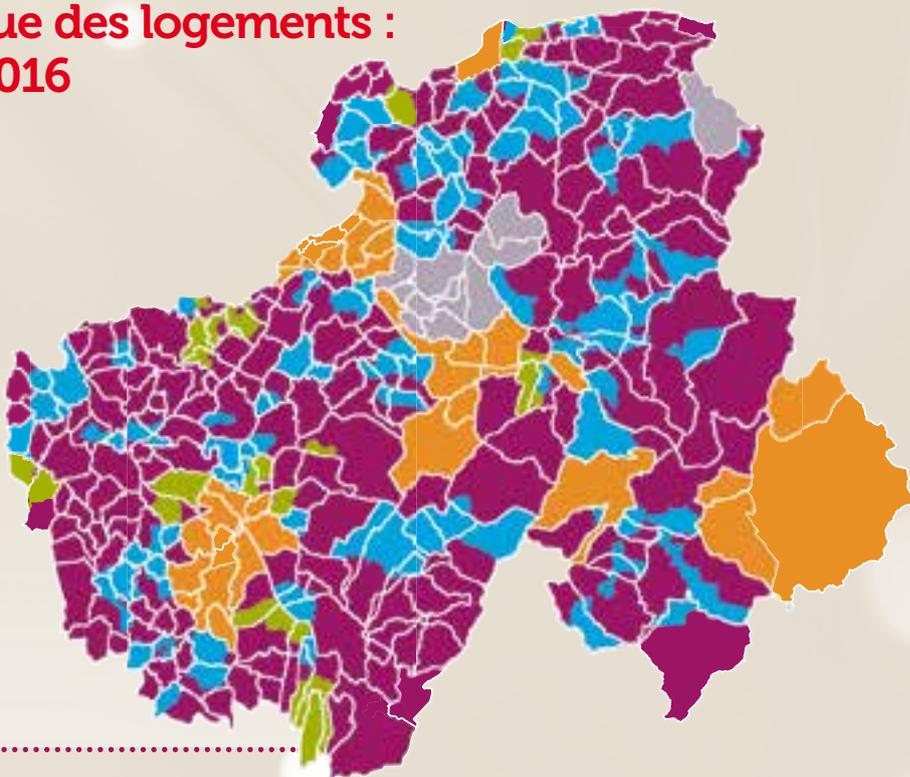


— PARTICULIERS

Couverture fibre optique des logements : début des travaux en 2016

La couverture fibre optique des logements se fera progressivement, au fur et à mesure de la construction des réseaux de desserte et de l'arrivée des opérateurs de télécommunications grand public. La commercialisation des premiers services est prévue à partir de 2017.

La construction des infrastructures de desserte est effectuée par « poche géographique ». Les études et travaux ont aujourd'hui démarré sur une dizaine de « poches ».



Objectifs de couverture pour les particuliers (FTTH)

- 2017
- 2017-2019
- 2019-2025
- Zonage non finalisé
- Hors périmètre FTTH du SYANE

En savoir plus sur les plannings

Les cartes et les plannings seront mis à jour tous les 4 mois sur le site internet du SYANE. www.syane.fr

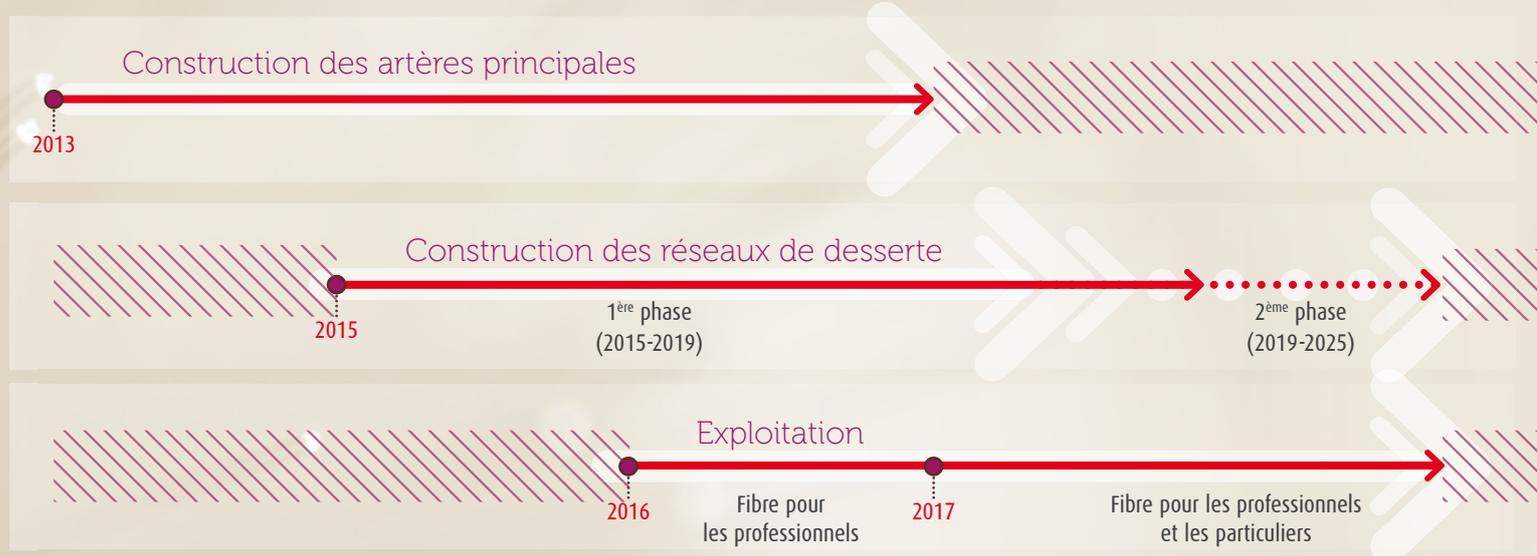
— PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS : des principes de raccordement différents

Les principes de raccordement à la fibre optique pour les professionnels et les particuliers sont différents et fixés par les autorités nationales responsables du déploiement numérique :

- **Les particuliers peuvent être raccordés à partir des réseaux de desserte**
Le déploiement des réseaux de desserte se fait par « poche géographique ». Une fois tous les réseaux de la « poche » construits, celle-ci peut être ouverte au raccordement des services.
- **Les professionnels peuvent être raccordés à la fibre optique à partir des artères principales**
Les professionnels peuvent être raccordés dès lors qu'ils se situent à proximité des artères principales. La disponibilité du service dépend donc de l'avancement de la construction du réseau.



— LES GRANDES ÉTAPES DU RÉSEAU PUBLIC FIBRE OPTIQUE DU SYANE



— UN PLANNING RÉAJUSTÉ

En 2015, le SYANE a dû revoir l'ingénierie technique du réseau public départemental afin de s'adapter à l'évolution du contexte national et de se mettre en conformité avec les orientations et prescriptions techniques actuelles des opérateurs de télécommunications.

En conséquence, les implantations et les dimensionnements des centraux optiques (NRO et SRO) - définis en 2010 - ont été revus (ajout, modification ou suppression de sites).

Le schéma directeur se compose ainsi aujourd'hui de 171 centraux contre 91 auparavant. Certains tracés ont également été redimensionnés.

Ces évolutions ont engendré un décalage dans la construction des artères principales. Le projet s'est cependant poursuivi en parallèle avec le lancement des études pour la réalisation des réseaux de desserte et la finalisation de la délégation de service public pour l'exploitation et la commercialisation du réseau.





L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC TRÈS HAUT DÉBIT



Le SYANE a fait le choix de confier l'exploitation du réseau public très haut débit à un partenaire privé. Au terme d'une procédure de délégation de service public engagée en 2013, un contrat de 15 ans a été signé avec la société TUTOR le 20 octobre 2015.

Jean-Paul AMOUDRY, Président du SYANE,
et Joël PERON, Président de TUTOR,
signent le contrat pour l'exploitation du réseau public très haut débit

Le SYANE

- est le propriétaire du réseau
- construit le réseau, dans le cadre de marchés publics
- remet les infrastructures à TUTOR pour les exploiter et les commercialiser. TUTOR versera au SYANE une redevance pour l'utilisation du réseau. Cette redevance permettra au SYANE de rembourser les emprunts contractés pour financer la construction.

TUTOR

- exploite et assure la maintenance du réseau public
- installe les équipements de communications électroniques qui permettent le fonctionnement du réseau
- réalise les raccordements finaux des usagers grand public / professionnels
- gère le réseau et le commercialise auprès des opérateurs télécoms grand public et professionnels

Opérateurs télécoms

- proposent et vendent leurs services très haut débit aux clients finaux

Clients finaux

- contractualisent avec l'opérateur télécoms de leur choix



Grand public



Professionnels



Bâtiments publics,
sites d'enseignement,
de recherche et de santé

Qui est TUTOR ?



Engagé depuis 2004 auprès des collectivités dans l'aménagement numérique des territoires, le groupe TUTOR conçoit et déploie des réseaux fibre optique, les exploite et les commercialise. Le groupe TUTOR exploite aujourd'hui une dizaine de réseaux publics en France. Ces réseaux sont utilisés par plus de 70 opérateurs télécoms.

Témoignage

Marc ROLLIN - Maire de Duingt



Ressentez-vous une forte attente du très haut débit sur votre territoire ?



Marc Rollin : L'attente est effectivement très forte sur notre commune où de nombreuses zones ont un débit de 512 Ko. Il n'y a pas une semaine où je ne sois interpellé sur ce thème par une entreprise ou un habitant. Les gens peuvent aujourd'hui se passer de la télévision mais plus d'internet. C'est d'ailleurs une des premières questions posées lors d'un achat immobilier. Aujourd'hui, tout se fait par internet. Pour exemple, nous venons de finir le dernier recensement de la population qui a été réalisé en partie... par internet. Côté entreprises, nous avons sur notre commune des architectes, des hôtels, des entreprises de BTP, des télétravailleurs,... La fibre optique leur est indispensable.



Par exemple, 80 % des réservations de notre camping municipal se font aujourd'hui sur internet. Il est essentiel de leur apporter en priorité le très haut débit pour conserver sur nos territoires de l'activité économique et des emplois.

Comment avez-vous accueilli le projet du SYANE ?

M.R : Le projet du SYANE a été accueilli avec enthousiasme. Ce réseau public est une chance pour des communes comme la nôtre. Nous n'avions en effet pas de solution pour résoudre nos problèmes de débit, hormis les solutions satellitaires individuelles qui présentent néanmoins des limites techniques. Nous attendons donc beaucoup de ce réseau. Aujourd'hui les études sont lancées. Nous espérons avoir bientôt une visibilité plus précise sur les plannings

Selon vous, au-delà de la réponse à des besoins économiques et personnels, quelle peut être la valeur ajoutée du très haut débit pour un territoire ?

M.R : Je suis très sensible à la qualité de vie et à la santé des habitants et je suis convaincu de l'impact de la fibre optique sur le développement durable. Elle va permettre de nouveaux comportements. Je pense notamment au développement du télétravail. Cela permettra de réduire les déplacements et donc d'améliorer la qualité de l'air.

Internet, c'est également un bel outil d'ouverture culturelle et sur le monde. Je peux en mesurer l'importance dans le cadre de notre école numérique. Et j'attends le très haut débit pour pouvoir développer cet usage dans le cadre des activités périscolaires.



Brèves

[15 octobre 2015]



La Région renforce son soutien au SYANE

En octobre 2015, la Région et le SYANE ont adopté une nouvelle convention de partenariat pour le déploiement de la fibre optique en Haute-Savoie. Dans le cadre du programme régional « Rhône-Alpes, la région connectée », la Région s'engage à verser au SYANE une participation financière de 25 M€ sur 5 ans (qui pourrait ensuite monter jusqu'à 50 M€ en fonction du nombre de prises optiques construites). Ce montage prévoit, à terme, un achat par la Région d'une partie du réseau de desserte, la gestion restant confiée au SYANE. Cette participation vient en complément des 12 M€ déjà apportés par la Région Rhône-Alpes pour la construction de la phase 1 du réseau. Ce nouvel accompagnement financier constitue un premier jalon dans le montage du plan de financement de la phase 2.

[Horizon 2016]

Réseaux et usages : la mise à jour du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie

Le SYANE engagera en 2016 la mise à jour du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SDTAN). Ce document obligatoire, dont l'élaboration est portée par le SYANE, définit la stratégie de déploiement des réseaux très haut débit sur le territoire haut-savoyard. Approuvé en 2011, il sera actualisé, en cohérence avec l'avancement des projets publics et privés engagés.

Au-delà des réseaux, les usages et services numériques

En complément, le SDTAN doit aujourd'hui également décrire la stratégie de déploiement des services et des usages numériques. Afin de répondre à cette obligation, la Commission « Prospective sur les usages du numérique » du SYANE réalisera en 2016 un état des lieux des projets en cours, privés et publics, contribuant au développement des usages numériques (services administratifs en ligne, dématérialisation, équipement des établissements scolaires, télémédecine,...).

Une large concertation

La mise à jour du volet « Infrastructures » du SDTAN et l'élaboration du nouveau volet « Usages et Services » seront réalisées en étroite concertation avec l'ensemble des partenaires du SYANE (Conseil départemental, Région, État, intercommunalités, régies locales, Caisse des Dépôts,...). L'objectif est de réunir un premier Comité de pilotage au 2^e semestre 2016.

Haut débit : la poursuite du « Plan Satellite »

Le « Plan Satellite » se poursuivra en 2016, en complément du déploiement du très haut débit. Porté conjointement par le SYANE et le Conseil départemental, il permet aux particuliers et entreprises trop isolés ou trop éloignés des centraux téléphoniques pour accéder au haut débit, de bénéficier d'une aide financière pour l'acquisition d'une solution satellitaire.

En savoir plus sur les conditions d'éligibilité et télécharger le dossier : www.syane.fr



Un accord ORANGE – ERDF - SYANE pour le déploiement de la fibre optique en aérien

Le 11 décembre dernier, ORANGE, ERDF et le SYANE ont signé une convention de partenariat qui permet le déploiement de la fibre optique en aérien. La convention définit les modalités d'utilisation, par l'opérateur ORANGE, des poteaux électriques existants en appuis communs ». Cette technique facilite le déploiement de la fibre, par la réduction des coûts et des délais, tout en présentant un bilan environnemental plus favorable. Les déploiements de la fibre optique par l'opérateur ORANGE concernent les agglomérations d'Annecy et d'Annemasse ainsi que les communes de Cluses et de Thonon-Les-Bains.



Benoît KIRBA, Directeur territorial ERDF Annecy-Léman, Jean-Paul AMOUDRY, Président du SYANE, et Didier CHAMINADE, Délégué Régional Alpes d'ORANGE, signent la convention de partenariat



SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE

27 rue de la Paix | BP 40045 | 74002 Annecy cedex | France
Tél. 04 50 33 50 60 | Fax : 04 50 52 85 21 | info@syane.fr
www.syane.fr
twitter.com/SYANE74

Directeur de la publication : Jean-Paul AMOUDRY - Responsable de la rédaction : Jean-Pierre SCOTTON - Rédaction : Virginie LEFEVRE
AVRIL 2016 - Conception groupement TERRAPUBLICA-SEVANOVA - Imprimé en Haute-Savoie - Photos : SYANE - Shutterstock - Thinkstock

